

## COMMISSION FORÊT

09 octobre 2014

- **Personnes présentes :**

Membres élus :

- Monsieur Philippe PERRET, 4eme Adjoint (19h30)

Membre du Service Technique :

- Monsieur Denis GIROL.

Membres extérieurs choisis par le Président de la commission :

- Monsieur Pascal BIRY,
- Monsieur Martial COURBET,
- Monsieur Gérard ROUSSEY,
- Monsieur Robert SCHMITT,
- Monsieur Henri TISSOT.

Membres de l'ONF :

- Monsieur Florian CHEVAL.

Membre excusé :

Monsieur Alain TERRIER

Début de la commission : 18h00

Fin de la commission : 19h50

Absence momentanée de M. PERRET excusé, retenu par une autre réunion.

M. GIROL remet à M. CHEVAL la délibération du conseil municipal du 2 octobre 2014, concernant la révision de l'aménagement forestier de la forêt communale.

Il présente aux membres de la commission, la délibération du conseil municipal du 2 octobre 2014, concernant la tarification de l'exploitation des coupes de bois année 2014/2015, les tarifs restent inchangés par rapport à la saison 2013/2014, soit :

-Affouage 7 euros (coût unitaire au stère)

-Bois rendu à domicile : 42 euros (coût unitaire au stère)

Il présente la liste des membres de la commission et demande à chacun d'entre eux la vérification de leur numéro de téléphone et de leur adresse email, il transmettra cette liste ainsi que les copies des deux délibérations précédemment citées à chacun des membres ainsi qu'à M. CHEVAL par email.

Il présente le tableau d'organisation de la forêt communale pour la saison 2014/2015 qui apporte les éléments nécessaires au bon fonctionnement de la commission bois.

La commission fixe les différentes dates concernant l'affouage et le façonnage soit :

-20 décembre 2014 à 9h00, tirage au sort des affouagistes

-16 mars 2015, fin du façonnage par les affouagistes

-1<sup>er</sup> juin 2015 date limite pour le débardage

La date de fin de bucheronnage sera communiquée par M. CHEVAL

- **Remarques diverses :**

Concernant le règlement et les règles à respecter, M. ROUSSEY précise que le débardage est interdit en forêt le dimanche, M. CHEVAL rappelle que tout travaux forestiers sont interdits le dimanche selon un arrêté préfectoral. La commission laisse à la discrétion du conseil municipal d'intégrer ou non cet arrêté dans le règlement.

M. SCHMITT propose qu'une lecture du règlement soit faite aux affouagistes avant le tirage au sort afin qu'ils en prennent vraiment connaissance et le respecte.

M. GIROL rappelle que le règlement sera transmis aux affouagistes en même temps que la convocation pour le tirage au sort du 20 décembre 2014.

M. TISSOT demande à M. CHEVAL s'il est possible de connaître les différentes essences sur chaque parcelle, M. CHEVAL lui transmettra par email.

M. BIRY signale plusieurs feuillus et épineux déracinés et dangereux, M. PERRET précise que des marquages ont été effectués pour couper plusieurs arbres supposés dangereux.

M. ROUSSEY propose la mise en place de barrières afin d'interdire l'accès à la forêt, la priorité restant l'accès au « trou des grenouilles » ainsi que l'accès par la place du 18 novembre. M. PERRET demande à M. CHEVAL si l'on peut fixer un fléchage à l'aide de clous sur les arbres, M. ROUSSEY propose un marquage en peinture sur les arbres afin de les préserver.

M. CHEVAL confirme que la surface forestière est inchangée sur le territoire communal soit :

-314 ha 00 a 00 ca

- **Délibérations à prendre au prochain conseil municipal :**

Nomination des garants, sont candidats :

-M. Robert SCHMITT

-M. Henri TISSOT

-M. Pascal BIRY

Etats d'assiettes :

M. CHEVAL et M. GIROL rédigeront une délibération semaine 42

Fixer le prix pour les bandes à nettoyer :

parcelle N° 35

Prochaine réunion le jeudi 4 décembre 2014.

- **Points de réflexion pour la prochaine réunion :**

-Mare à contourner sur le prolongement du grand chemin

-Création d'une amicale des affouagistes